



**AÉROPORT**  
CANNES MANDELIEU

LR/AR

Monsieur Jean-Claude BOSCHEL  
Président de l'ADNA  
127 rue de la Fontaine  
06550 La Roquette-sur-Siagne

Cannes, le 18 octobre 2017

Monsieur,

Nous vous adressons le présent courrier dans le cadre des règles et engagements qui fondent, depuis maintenant plus de 15 ans, notre collaboration en vue de la nécessaire conciliation des intérêts des riverains et de la mission de service public aéroportuaire qui incombe à notre société en tant que concessionnaire de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

Nous avons pour objectif principal de concilier une exploitation efficace et sûre de nos aéroports avec le moins de nuisances possible pour les populations riveraines, en collaboration avec les services compétents de l'Etat (SNA, DSAC, Préfecture).

L'ADNA fait en effet partie intégrante, au même titre que les autres associations de riverains, du processus de concertation et participe aux Groupes de Travail et Commissions Consultatives de l'Environnement de l'Aéroport Cannes Mandelieu. A ce titre, l'association est censée représenter ses adhérents en vue de préserver leurs intérêts au regard de la réglementation aéronautique et environnementale en vigueur.

Dans ce cadre, nous comprenons que l'ADNA puisse, par la voix de son président et/ou de ses adhérents, émettre des critiques quant à l'efficacité d'actions engagées par notre Société au regard des attentes légitimes des riverains. Toutefois, nous ne pouvons accepter que ces critiques puissent se matérialiser par des actes dépassant le cadre légal et ainsi porter atteinte de manière disproportionnée ou illicite aux intérêts légitimes d'Aéroports de la Côte d'Azur (ACA).

Depuis plusieurs mois maintenant, nous avons en effet constaté de nombreux actes de votre fait et/ou de vos adhérents, susceptibles d'engager la responsabilité civile ou même pénale de l'ADNA et/ ou de ses adhérents, dont principalement :

- des actions de communication de l'ADNA tendant à dénigrer de manière particulièrement infondée et préjudiciable les actions d'ACA en matière de réduction des nuisances sonores auprès du grand public et de vos adhérents,
- sur impulsion de l'ADNA, des sollicitations quotidiennes et agressives de nos salariés par vos adhérents (notamment par téléphone, courriers et emails) tendant à déstabiliser ou harceler ces derniers par des injures et autres menaces.

En pratique, les actes de l'ADNA ont également eu pour conséquence de :

- promouvoir ou conseiller des mesures en faveur des riverains étant objectivement impossible à réaliser à ce jour (créant ainsi la frustration vaine de ses adhérents) ;
- publier des explications inexactes et non fondées de nature à inquiéter inutilement la population (Cf. article de presse dans Nice matin le 25 mai 2017).

.../...

\*0,12€/mn.

**Aéroports de la Côte d'Azur**  
Société anonyme à directoire  
et conseil de surveillance  
au capital de 148 000 €  
RCS Nice 493 479 489

**Aéroport Cannes Mandelieu**  
245, avenue Francis Tonner Boîte n°1  
06150 CANNES LA BOCCA-FRANCE  
Tél: (+33)820 426 666\* - Fax: (+33) 4 93 90 40 15  
[www.cannes.aeroport.fr](http://www.cannes.aeroport.fr)

Siège social : rue Costes et Bellonte  
BP 3331  
06206 Nice CEDEX 3 - FRANCE  
Tél: (+33)820 423 333\* - Fax: (+33) 4 93 21 30 29  
[www.nice.aeroport.fr](http://www.nice.aeroport.fr)



Nous ne pouvons admettre de telles méthodes et encore moins le fait que celles-ci puissent aboutir in fine à remettre en cause la qualité du travail effectué depuis de nombreuses années par ACA et les services compétents de l'Etat ou parfois même la légitimité de l'Aéroport.

Nous sommes un groupe aéroportuaire responsable, gestionnaire d'un service public, et mettant en place des moyens considérables en faveur de la démarche environnementale sur l'ensemble de nos plateformes.

Nos équipes dédiées mettent tout en œuvre (preuves à l'appui) pour trouver les meilleures solutions de réduction des nuisances subies par les riverains, en conformité avec la réglementation en vigueur et aux responsabilités qui incombent au gestionnaire d'aéroport :

- nous avons pris un grand nombre d'engagements à travers les différentes Chartes au cours de ces dernières années que nous avons toujours tenus. Il est à noter que pour la plus grande majorité d'entre eux les résultats ont été concluants ;
- nos équipes ont toujours maintenu un dialogue objectif, sincère et transparent avec les riverains, les associations et les collectivités ;
- en pratique, certaines actions ont apporté des améliorations uniquement pour certains quartiers, comme le relèvement d'altitude de la VPT17 en vent arrière. D'autres, ont été bénéfiques pour l'ensemble des populations survolées, comme l'interdiction des avions les plus bruyants et l'équipement des avions écoles en silencieux.

Au regard de ce qui précède, veuillez noter qu' ACA continuera à agir et à exploiter l'Aéroport Cannes-Mandelieu en tenant compte de ses riverains, des contraintes environnementales et ceci en collaboration avec les autorités compétentes (SNA, DSAC, Préfecture) en la matière.

Toutefois, ACA ne saurait tolérer davantage les agissements sus-évoqués de l'ADNA et/ou de ses adhérents à son encontre. Si de tels actes persistaient, nous vous informons qu' ACA mettrait alors en œuvre tous les moyens de droit, notamment via toutes procédures judiciaires ou administratives, afin de faire constater et cesser tout acte illicite portant atteinte à ses intérêts et/ou à ses salariés.

Mes équipes de Nice et de Cannes restent à votre disposition et sont vos interlocuteurs pour toutes les questions environnementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Directoire



Dominique THILLAUD

DIRECTION ACM

Dossier suivi par Claire ROUSSEAU

Téléphone : 04.93.90.42.50 - Télécopie : 04.93.90.40.15

TP / CR

Ref ..... 21062 .....